Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_27-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02/03/2026
Délibération n°5

L'an deux mille vingt-six, lundi deux mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Bernard RYO, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Yohann MORISOT, Maire de La-Chapelle-de-Brain, donne Pouvoir à Patrick BAUDY, Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, Loïc L'HARIDON, délégué de Redon, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laëtitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Denis HUET, délégué de Rieux

Secrétaire de séance : Hubert DU PLESSIS

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE REDON

Annexes : compte financier unique 2025 et synthèse

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte financier unique, l'affectation des résultats 2025 de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.



Rapport de Madame Isabelle BARATHON, Vice-présidente,

L'Office de Tourisme communautaire, sous statut Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, tient une comptabilité publique. A ce titre, il y a donc séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Ce dernier se doit de produire un document appelé compte financier unique, détaillant :

- Les dépenses et recettes de l'année passée ;
- Les comptes de bilan (entrées/sorties) ;
- Les comptes financiers et les comptes de tiers.

Le compte financier unique a été approuvé lors du Comité de Direction de l'Office de Tourisme le 17 février 2026 afin de clôturer l'exercice budgétaire 2025. Ces documents doivent être maintenant soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_27-DE

Il conviendra ensuite d'affecter les résultats de l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement.

VU le Code du Tourisme et plus particulièrement les dispositions des articles L.133-1 à L.133-10, applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;

VU les articles L. 2221-10 et R. 2221-18 à R. 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux régies dotées de la personnalité morale et financière en SPIC et les articles R.133-1 à R.133-18 du Code du Tourisme applicables aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;

VU la délibération CC_2015_17 du Conseil communautaire du 28 septembre 2015 approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial ainsi que la composition de son Comité de Direction et les modalités de désignation de ses membres ;

VU l'article 13 consacré au budget des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Redon stipulant que le budget doivent être transmis chaque année et soumis pour approbation au Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 3 du 17 février 2026 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de Redon approuvant le compte financier unique,

VU la délibération n°4 du 17 février 2026 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme approuvant l'affectation des résultats 2025.

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Axe 1 – Bien vivre ensemble à tous les âges : faire de l'accueil une valeur fondatrice et créer les conditions pour bien vivre ensemble sur le territoire.

CONSIDERANT que l'Office du Tourisme du Pays de Redon est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et que, conformément à l'article L.133-8 et R.133-15 du Code du Tourisme et R.2231-46 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget prévisionnel et le compte financier unique de l'EPIC doivent être soumis, après délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, à l'approbation du Conseil communautaire ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 17 février 2026, le Comité de Direction de l'Office du Tourisme a approuvé le compte financier unique 2025 :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_27-DE

1) Le compte financier unique

Les résultats de l'exercice budgétaire 2025 du compte financier unique du Trésorier Principal sont arrêtés comme suit au 31 décembre 2025 :

14600 - OFFICE DE TOURISME PAYS REDON — Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	155 073,50		-13 845,53		141 227,97
Fonctionnement	449 398,36		105 890,80		555 289,16
TOTAL I	604 471,86		92 045,27		696 517,13
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	604 471,86		92 045,27		696 517,13

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Trésorier de REDON.

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **+ 105 890.80 €**

Cet excédent budgétaire s'explique par :

- Des dépenses non générées : recrutement non réalisé du poste de chargé de mission patrimoine (reporté en 2026), nouvelles éditions reportées en 2026

Le montant total des dépenses d'exploitation est de 529 787.87 € soit une baisse de 5 % par rapport à 2024 (556 193.65 €).

Répartis comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Comparatif 2025/2024
Charges à caractère général	138 150.71 €	131 743.74 €	114 202.48 €	149 232.94 €	+30 %
Charges de personnel	361 844.30 €	330 424.27 €	425 507.76 €	366 199.63 €	-13 %
Autres charges de gestion courante	1083.13 €	1393.79 €	0.65 €	320.59 €	+492 %
Charges exceptionnelles	1258.21 €	0 €	300.00 €	331.78 €	+10 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	22 219.14 €	17 957.61 €	16 182.76 €	13 702.63 €	-15 %

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_27-DE

Le montant total des recettes d'exploitation est de 635 678.67 € soit une hausse de 3 % par rapport à 2024 (614 678.67 €).

	2022	2023	2024	2025	Comparatif 2025/2024
Atténuation de charges	44 013.95 €	43 834.74 €	46 073.55 €	18 687.65 €	-59 %
Vente de produits, prestations de service et marchandises	82 624.54 €	63 743.33 €	57 789.13 €	45 824.45 €	+20 %
Subventions d'exploitation	291 024 €	291 024 €	302 524.00 €	358 143 €	+18 %
Autres produits de gestion courante	129 113.26 €	172 215.99 €	182 259.81 €	210 877.32 €	+15 %
Produits exceptionnels	7225.81 €	213.21 €	1007.37 €	1490.23 €	+47 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	1963.55 €	3820.86 €	820.86 €	656.02 €	-20 %

La section d'investissement :

La section d'investissement présente **un résultat déficitaire de -13 845.33 €**

Le montant total des dépenses d'investissement est de 27 548.16 € soit une hausse de 119 % par rapport à 2024 (2130.28 €)

	2022	2023	2024	2025	Comparatif 2025/2024
Immobilisations incorporelles				16 537.27 €	
Immobilisations corporelles	7077.65 €	5410.29 €	1309.40 €	10 354.87 €	+690 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1963.55 €	820.66 €	820.88 €	656.02 €	-20 %

Le montant total des recettes réelles d'investissement est de 13 702.63€ soit une baisse de 15 % par rapport à 2024 (16 182.76€).

	2022	2023	2024	2025	Comparatif 2025/2024
Opération d'ordre de transfert entre sections	22 219.14 €	17 957.61 €	16 182.76 €	13 702.63	-15 %

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_27-DE

3) L'affectation des résultats

Lors de la clôture des comptes pour l'année 2025, il est constaté après report des résultats antérieurs de fonctionnement et d'investissement :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	155 073.50 €	0.00	-13 845.53 €	141 227.97€
Fonctionnement	449 398.36 €	0.00	105 890.80 €	555 289.16 €
Total	**604 471.86 €**	**0.00**	**92 045.27 €**	**696 517.13 €**

Il a été proposé au Comité de direction de l'office de tourisme du Pays de Redon, dans le cadre de l'affectation des résultats 2025, d'affecter l'excédent disponible du résultat de cette manière :

	Chapitre	Section de fonctionnement
Solde de clôture		555 289.16 €
Recettes de fonctionnement	**001**	555 289.16 €

	Chapitre	Section d'investissement
Solde de clôture		141 227.97 €
Recette d'investissement	**002**	141 227.97 €

Sur ce rapport, au vu des bilans validés par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le compte financier unique 2025 du budget de l'Office de Tourisme du Pays de Redon tel qu'il a été établi ;**
- **d'approuver l'affectation des résultats 2025 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260302-CC_2026_27-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 02/03/2026

Le Secrétaire de séance,
Hubert DU PLESSIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération A33 Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34